



**La ministre de la Promotion de la femme et de la Famille (Minproff), Marie-Thérèse Abena Ondoua, a publié un communiqué le 26 janvier dernier, environ une dizaine de jours après les premières dénonciations anonymes d'un présumé agresseur sexuel à Douala. Dans ce communiqué, la ministre se réjouit que les autorités judiciaires se saisissent de l'affaire pour ouvrir une enquête afin d'établir la véracité des faits, qui mettent en lumière une fois de plus la question des violences faites aux femmes et aux enfants.**

En attendant que la justice fasse suite, la ministre propose l'assistance de son administration aux plaignantes, en leur offrant une écoute et un accompagnement psychosocial. Elle encourage également "toutes les victimes à briser le silence afin de rompre le cycle de la violence et de fournir aux autorités judiciaires les éléments nécessaires pour conduire les procédures visant à établir la véracité des faits".

Ce communiqué de la ministre Abena Ondoua est la première prise de position officielle d'un membre du gouvernement concernant l'affaire Bopda, qui suscite de vives réactions notamment sur les réseaux sociaux.

En effet, sur Internet, les internautes s'étonnent du silence et de l'inaction du gouvernement face à des dizaines de dénonciations anonymes visant le fils d'un opérateur économique très connu dans la jet-set de Douala.

L'homme est accusé d'agressions sexuelles, de séquestration, de viols, de harcèlement et de menaces avec une arme à feu. La ministre Abena Ondoua souligne également que certaines plaignantes ont affirmé que cet homme serait porteur du VIH/Sida et chercherait à le propager parmi les femmes et les enfants, notamment les petits garçons.

Pour l'instant, les autorités judiciaires font état de l'absence de plaintes, ce qui entrave l'ouverture d'une enquête. Cependant, des avocats soulignent que l'article 135 du code de procédure pénale permet de lancer une procédure judiciaire, stipulant que "lorsqu'une déclaration écrite ou verbale provient de la partie lésée par l'infraction, elle est qualifiée de plainte".

Mis à part la ministre de la Femme et de la Famille, aucune autre autorité ne s'est prononcée officiellement sur cette affaire.

Il reste donc à voir comment cette affaire évoluera, en espérant que des mesures seront prises pour enquêter sur ces allégations et garantir que justice soit rendue, afin de mettre fin aux violences sexuelles et d'assurer la protection des femmes et des enfants en Guinée équatoriale.